A.FR.AV
Association FRancophonie AVenir

Objet : la nouvelle carte nationale d'identité bilingue français-anglais.

Votre référence : - 517/22 SG

Envoi recommandé avec accusé de réception n° 1A 171 296 4972 0

Hôtel de Matignon
Madame la Première Ministre,
Mme Élisabeth Borne
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Manduel, le 24 mai 2022

Madame la Première Ministre,

Votre prédécesseur, M. Jean Castex, juste avant de quitter sa fonction, m'a envoyé une lettre (voir en pièce jointe) pour confirmer et motiver le refus de la ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, de renoncer au bilinguisme français-anglais de la nouvelle carte nationale d'identité.

Puisque c'est désormais vous qui êtes à la tête du gouvernement de la France, je me permets alors de vous adresser ce courrier en espérant que vous aurez une approche du problème différente de celle de M. Castex et que, ce faisant, vous voudrez bien faire le nécessaire pour mettre fin au bilinguisme français-anglais de la nouvelle carte d'identité des Français.

Pour être bref, je dirai simplement que M. Castex - comme vous pourrez le lire dans sa lettre -, évoque divers textes tant européens, français qu'internationaux pour justifier le bilinguisme français-anglais de la nouvelle carte nationale d'identité.

La question toute simple que je voudrais vous poser est celle-ci :

À l'appui de ces divers textes, pourquoi la France a-t-elle opté pour une carte nationale d'identité bilingue français-anglais, alors que d'autres pays européens, avec les mêmes textes européens et internationaux, n'ont pas fait de même ?

<u>Pour preuve</u> :

L'Allemagne a opté
pour trois langues :
allemand-anglais-français !

La Lettonie a opté
pour trois langues :
letton-anglais-français !

La Belgique a opté
pour quatre langues :
flamand-français-allemand-anglais !

La Finlande a opté
pour trois langues :
suédois-finnois-anglais (titre)
et pour le bilinguisme
suédois-finnois (rubriques)
(pas d'anglais pour les rubriques) !

La Suisse a opté
pour 5 langues :
allemand-français-
italien-romanche-anglais !

La Norvège a opté
pour trois langues
norvégien-danois-anglais !

:

L'Espagne a opté
pour la seule langue espagnole
sauf pour le titre qui est traduit en anglais en petits caractères
en bas de la carte !

La France a opté
pour le bilinguisme
Intégral français-anglais
(titre et rubriques) ?

Fort de tous ces exemples, ne sommes-nous pas en droit de nous demander pourquoi la nouvelle carte nationale d'identité des Français est en bilingue français-anglais, un bilinguisme avec l'anglais qui nous est présenté comme une OBLIGATION, alors qu'il ne l'est pas pour de nombreux pays ?

Pour résumer, le bilinguisme est à condamner, car

- le bilinguisme est contraire à l'esprit de la loi Toubon qui dit notamment à son article 4 que lorsqu'il y a traduction d'un texte français, cette traduction doit se faire en au moins deux langues étrangères.

- le bilinguisme est contraire à la politique française et européenne sur le plurilinguisme. En effet, la France a fait du plurilinguisme l'une de ses priorités. Ainsi, l'Assemblée nationale a adopté, le 6 janvier 2004, une résolution sur la diversité linguistique dans l'Union européenne (https://www.assemblee-nationale.fr/12/ta/ta0229.asp).

- le bilinguisme va à l'encontre de la recommandation du Conseil européen du 22 mai 2019 relative à une approche globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues (2019/C 189/03) où le Conseil européen a demandé de poursuivre l'action dans le domaine de l'éducation comme suit : « améliorer la maîtrise des compétences de base, notamment par l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge » (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019H0605(02).

- le bilinguisme français-anglais est discourtois à l'égard de nos partenaires allemands qui, eux, ont mis le français sur leur carte d'identité nationale, respectant, du coup, l'esprit du Traité de l'Élysée, traité par lequel l'Allemagne et la France s'engagent à promouvoir chacun dans leur pays la langue de l'autre.

En vous remerciant de votre attention et en espérant que vous voudrez bien revoir la position du gouvernement sur le bilinguisme français-anglais de la carte nationale d'identité des Français, je vous prie d'agréer, Madame la Première Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Régis Ravat,
Président de l'A.FR.AV